

FORMATION SPÉCIALISÉE

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 2

Formation continue

 6 heures

 FC PSE 2



OBJECTIFS :

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Certification professionnelle

Code de la fiche RS5720

Certificateur : Ministère de l'Intérieur
et des Outre-Mer

Publié le 15-12-2021

– AU PROGRAMME

Variable en fonction du programme de la DGSCGC

– NOTE

Afin d'être au plus près des besoins des participants et pour prendre en compte les évolutions réglementaires, ce programme est repris en intégralité, complété ou allégé, sur base des recommandations du ministère de l'Intérieur.

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé traditionnel et participatif
- Remues-ménages
- Démonstration
- Etudes de cas
- Ateliers d'apprentissage des gestes
- Techniques d'écoute active et de questionnement

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

1 formateur de 6 à 12 participants
2 formateurs de 13 à 18 participants



Durée

6 heures



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours



Pré-requis

Tout public âgé de 16 ans et plus, autorisé par ses parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale, titulaire du certificat de compétence d'«Équipier secouriste» (PSE2)



Formation Continue

6 heures de formation continue par an obligatoires pour garder le titre d'équipier secouriste



Qualifications des formateurs

Formateur PAE F PS à jour de formation continue



Textes officiels

Programme établi par la DGSCGC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Avoir suivi l'ensemble de la formation PSE 2.
Réussir les épreuves d'évaluation.

– ATTESTATION

Délivrance d'une attestation de formation continue PSE2.